



Pū Tī'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille treize et le dix-huit mars à dix heures, les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le huit mars deux mille treize, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>Présents :</i>	<i>excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
4	2	4

Délibération N° 09-2013

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU CENTRE DE GESTION ET DE FORMATION

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI,
- Mme Clarisse POIA *a reçu procuration de Philip Schyle,*
- M. Bruno SANDRAS *a reçu procuration de Cyril Tetuanui,*
- M. René TEMEHARO.

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L2121-31, L2121-14, D 2342-11 et D2342-12;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Considérant qu'en application du deuxième alinéa de l'article L2121-14 du code Général des collectivités territoriales, le conseil d'administration a élu M. Bruno SANDRAS, 1^{er} vice-président, comme Président ;

Vu l'appel nominal, quatre membres présents en séance ;

* * *

Monsieur le Président de séance, M. Bruno SANDRAS rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur le premier compte administratif du Centre.

Il rappelle ensuite que ce document constitue l'arrêté des comptes.

Sont retracés toutes les prévisions, réalisation, rattachements et les restes à réaliser en dépenses et recettes de l'exercice clos. Il permet de dégager le résultat qui sera à intégrer au Budget Primitif.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Président de séance et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : De donner acte à Monsieur Teritepaiatua MAIHI, Président, de la présentation du compte administratif 2012.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

- Prévisions : 354 434 882 F
- Réalisations : 133 194 137 F
- Dont rattachements : 0
- Restes à réaliser : 0

Recettes :

- Prévisions : 354 434 882 F
- Réalisations : 313 530 859 F
- Dont rattachements : 0
- Restes à réaliser : 0

Section d'investissement

Dépenses :

- Prévisions : 38 109 286 F
- Réalisations : 29 188 364 F
- Restes à réaliser : 2 472 853 F

Recettes :

- Prévisions : 38 109 286 F
- Réalisations : 0
- Restes à réaliser : 0

Article 2: De reconnaître la sincérité des reports de l'exercice 2012 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

Article 3: D'arrêter et d'adopter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4: Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5: Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

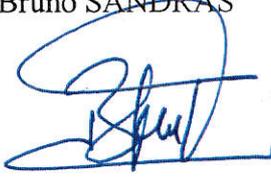
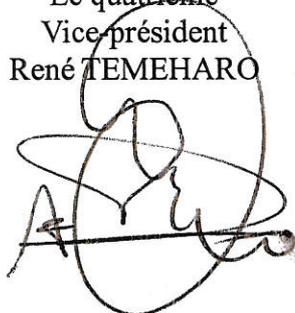
Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Papeete, le 18 mars 2013

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le conseil d'administration :

<p>Le premier vice-président Bruno SANDRAS</p> 	<p>Le deuxième vice-président Cyril TETUANUI</p> 	<p>Le troisième Vice-président Clarisse POIA</p> 
<p>Le quatrième Vice-président René TEMEHARO</p> 	<p>Membre titulaire du CA Valentina CROSS</p>	<p>Membre titulaire du CA Philip SCHYLE</p> 
<p>Membre titulaire du CA Henri TUEINUI</p>	<p>Membre Titulaire du CA Raymond VOIRIN</p>	<p>Membre titulaire du CA Fernand TAHIATA</p>

Le président du centre de gestion et de formation

certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : *27 mars 2013*

- Publiée ou affichée le : *8 avril 2013*

Le Président
M. Peritepaiatua MAIHA

